

Agent d'assemblage et de maintenance de batteries d'accumulateurs

RNCP36171 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255r
Formacode(s)	24322, 24069, 24016
Code(s) ROME	H2605, H2602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	30/01/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former
AFPI ACM FORMATION	44531243200138	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200314	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201577	Former et organiser l'évaluation
MAISON ST PHILIPPE	77568879900078	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent fabrique et réalise la maintenance des batteries d'accumulateurs pour le compte de différents secteurs de l'industrie, à partir d'instructions techniques formulées sur des schémas électriques, de procédures, des gammes d'assemblage et de contrôle. Dans le cadre de l'assemblage de composants des batteries d'accumulateurs, il met en œuvre une somme de savoir-faire techniques et théoriques pour exploiter à bon escient les moyens matériels et ainsi réaliser les travaux attendus.

ACTIVITÉS VISÉES

Il concentre ses efforts au niveau de l'analyse préliminaire de la gamme de produits à fabriquer, s'organise le plus en amont possible du processus de fabrication pour éviter des erreurs qui s'avèreraient dommageables pour l'entreprise.

Cette méthode de travail lui permet d'organiser sa production et donc de fournir la prestation attendue par le client final en tenant compte des obligations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

En atelier, il assemble, confectionne, contrôle des composants électriques et électroniques. Son champ d'intervention couvre l'ensemble du processus d'assemblage, de contrôle et de la maintenance depuis la réception de la marchandise jusqu'au conditionnement du produit fini.

Lors des phases de production, l'agent applique les instructions figurant dans la gamme de fabrication. Ce document définit le nombre de cellules assemblées, leur composition, leur taille, la façon dont elles sont agencées ; ces paramètres déterminent la tension de la batterie, la capacité, et donc la quantité d'électricité qu'elle est en mesure de stocker.

L'assemblage est supervisé par différents systèmes de contrôle, de protection et de gestion de charge qui empêchent notamment une charge ou une décharge trop profonde et assure l'équilibrage des tensions. L'intégration de ces technologies permet d'augmenter la longévité des cellules et de garantir la sécurité des utilisateurs.

La maintenance des batteries permet de ne remplacer que les éléments ou les composants défectueux. Le diagnostic, le remplacement d'éléments, les phases de contrôles et de tests permettent de garantir le suivi et la réparation pérenne de la batterie d'accumulateurs.

Il travaille dans un atelier de fabrication, sous la directive de son responsable et en étroite collaboration avec des techniciens issus de spécialités différentes. Il utilise des moyens, des outillages mécaniques et électriques adaptés.

Le travail s'exerce le plus fréquemment dans une unité de production et à horaires réguliers. Dans le cadre d'un surcroît d'activité et selon l'organisation de l'entreprise, l'agent peut se trouver dans l'obligation de travailler en équipe (équipe jour/nuit).

La charge et le rythme de travail évoluent en fonction de la complexité des travaux à réaliser, du degré d'implication et du respect des délais. Il informe régulièrement sa hiérarchie de l'avancement des travaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Fabriquer une batterie d'accumulateurs

- Réceptionner et trier les éléments d'accumulateurs
- Souder par point un ensemble de cellules d'accumulateurs.
- Appareiller la batterie d'accumulateurs d'un gestionnaire de contrôle.
- Assembler la batterie d'accumulateurs.
- Vérifier l'état fonctionnel et qualifier la conformité de la batterie d'accumulateurs

2. Réaliser la maintenance d'une batterie d'accumulateurs

- Diagnostiquer une batterie d'accumulateurs défectueuse.
- Remettre en état une batterie d'accumulateurs défectueuse.
- Vérifier l'état fonctionnel et qualifier la conformité de la batterie d'accumulateurs.

Blocs de compétences

RNCP36171BC01 — Fabriquer une batterie d'accumulateurs

LISTE DE COMPÉTENCES

Réceptionner et trier les éléments d'accumulateurs

Souder par point un ensemble de cellules d'accumulateurs

Appareiller la batterie d'accumulateurs d'un gestionnaire de contrôle

Assembler la batterie d'accumulateurs

Vérifier l'état fonctionnel et qualifier la conformité de la batterie d'accumulateurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 50 min

La mise en situation professionnelle se déroule en présence du jury.

A partir des consignes et des fiches de travaux, le candidat réalise les opérations suivantes :

la réception et le triage des éléments d'accumulateurs ;

le soudage par point d'un ensemble de cellules ;

l'implantation d'une carte électronique ;

l'assemblage de composants d'une batterie d'accumulateurs.

A l'issue de chaque opération, le candidat effectue un compte rendu oral au jury.

Le jury procède au contrôle de conformité des travaux réalisés.

Questionnaire professionnel : 00 h 40 min

Le questionnaire professionnel complète la mise en situation professionnelle et permet d'évaluer les connaissances associées aux compétences ciblées.

Le candidat répond par écrit en présence d'un surveillant d'épreuve.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 30 min

RNCP36171BC02 — Réaliser la maintenance d'une batterie d'accumulateurs

LISTE DE COMPÉTENCES

Diagnostiquer une batterie d'accumulateurs défaillante

Remettre en état une batterie d'accumulateurs défaillante

Vérifier l'état fonctionnel et qualifier la conformité de la batterie d'accumulateurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 02 h 00 min

La mise en situation professionnelle se déroule en présence du jury.

A partir des consignes et des fiches de travaux, le candidat réalise les opérations suivantes :

- le diagnostic d'une défaillance d'une batterie d'accumulateurs ;
- la maintenance d'une batterie défaillante ;
- la vérification du montage des composants électroniques ;
- la vérification de l'état fonctionnel et optimal d'une batterie.

A l'issue de chaque opération, le candidat effectue un compte rendu oral au jury.

Le jury procède au contrôle de conformité des travaux réalisés.

Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

Le questionnaire professionnel complète la mise en situation professionnelle et permet d'évaluer les connaissances associées aux compétences ciblées.

Le candidat répond par écrit en présence d'un surveillant d'épreuve.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 30 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Le secteur de l'automobile, du cycle, du motocycle, des transports routiers, de la robotique, les énergies renouvelables...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent de fabrication
- Agent de fabrication et de contrôle de batteries

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les manipulations de charges lourdes aux postes de travail sont des opérations réglementées nécessitant des moyens de levage et de déplacement (chariot élévateur, transpalette, etc.) soumis à des autorisations relevant de l'entreprise ou d'un organisme agréé par l'Etat.

L'intervention et la manipulation des batteries électriques au-delà des seuils de tensions prévus à l'article 1er de l'arrêté du 7 avril 2021 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension imposent un titre d'habilitation conformément au I de l'article R. 4544-11 du code du travail

. L'habilitation est délivrée, maintenue ou renouvelée par l'employeur selon les modalités recommandées contenues dans les normes mentionnées dans l'arrêté des ministres chargés du travail et de l'agriculture prévu à l'article R. 4544-3. Les mesures de prévention mises en œuvre par l'employeur pour la réalisation des travaux sous tension sont conformes aux normes homologuées dont les références sont mentionnées à l'article 8 de l'arrêté du 7 avril 2021 précité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très élevée (5/5)

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 841 €
Familles professionnelles (FAP)	C0X30 — Ouvriers de l'électricité et de l'électronique · tension 5/5 (Très élevée) C2X70 — Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 965
Jugés difficiles à recruter	57 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	C0X30 — Ouvriers de l'électricité et de l'électronique C2X70 — Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les personnes titulaires d'une attestation de compétences d'agent d'assemblage et de maintenance de batteries d'accumulateurs dans les conditions mentionnées ci-après peuvent présenter une demande au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi afin que le titre professionnel d'agent d'assemblage et de maintenance de batteries d'accumulateurs leur soit délivré par correspondance :

- attestation de compétences délivrée le 14 juin 2019, le 31 juillet 2020 ou le 19 mars 2021 par le centre de formation de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) de Châtelleraut.

La demande adressée au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi est accompagnée d'une copie de l'attestation de compétences et, le cas échéant, des justificatifs afférents.

La décision de ce dernier fait l'objet d'une notification entraînant la délivrance du titre professionnel.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 099 €
Selon la branche	5 363 € – 9 099 €
Prise en charge	Branches concernées
9 099 €	Valeur par défaut · 212 branches
5 363 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	30/01/2027
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36171/>